



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

PASSEXPORTE I.E. ÉTUDIANT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE RECRUTEMENT D'UN ÉTUDIANT-STAGIAIRE POUR DÉVELOPPER VOS PROJETS À L'INTERNATIONAL

INTERNATIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Toute entreprise ayant un projet à l'international, nécessitant des ressources humaines dont elle ne dispose pas.

MODALITÉS

Rendez-vous auprès du conseiller de votre CCI par téléphone ou par mail à : infoEIE@cci-paris-idf.fr

TARIF

850 € HT (1 020 € TTC)

0 820 012 112

Service 0,12 € / min
+ prix appel

international.cci-paris-idf.fr

VOTRE OBJECTIF

Vous souhaitez développer votre activité à l'export : prospection d'un nouveau marché, participation à un salon à l'étranger, exploitation des contacts de votre dernière mission de prospection... Vous avez donc besoin de moyens humains complémentaires mais il est trop tôt pour recruter.

NOTRE SOLUTION

Le **PASSEXPORTE I.E.** (Etudiant International en Entreprise) est une solution RH complémentaire si vous manquez de disponibilités en interne. Elle comprend la **recherche** et le **recrutement** d'un **étudiant-stagiaire** en fin de cursus commerce international par un conseiller de la CCI Paris Ile-de-France pour démarrer un projet à l'international.

Particulièrement adapté aux besoins des PME nouvellement exportatrices, le programme PASSEXPORTE I.E. constitue souvent un premier pas vers le dispositif V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) proposé par Business France.

LE DISPOSITIF

Le conseiller de votre CCI vous accompagne dans votre recrutement :

Définition des missions à réaliser par l'étudiant-stagiaire et finalisation de l'offre de stage correspondante :

- marketing opérationnel, prospection commerciale
- communication, organisation d'évènements
- administration des ventes export, logistique...

Recherche et présélection des candidats :

- organisation d'entretiens de pré-recrutement
- présentation d'une short-list de 2 à 3 candidats

Les stagiaires sont sélectionnés dans le cadre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur réputés qui garantissent la qualité et la diversité des profils proposés, de BTS à Master 2 (écoles de commerce, universités en cursus commerce / management international).



POUR ALLER PLUS LOIN

votre conseiller CCI peut vous proposer le coaching de votre étudiant. Cette prestation de 3 mois à un an est incluse dans le dispositif d'accompagnement individuel PASSEXPORTE Expansion (voir la fiche détaillée de la gamme PASSEXPORTE).

Elle comprend l'encadrement de l'étudiant-stagiaire pendant la durée de sa mission, en coordination avec le responsable du projet :

- assistance dans la mise en oeuvre du plan d'actions
- aide à la recherche d'informations nécessaires aux différentes étapes du projet : prospection, aspects réglementaires...
- suivi de l'avancement des actions.



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

PASSEXPORTE E.I.E. ETUDIANT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE

Le programme PASSEXPORTE E.I.E. constitue souvent un premier pas vers le dispositif V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) proposé par Business France. Synthèse des deux dispositifs.

INTERNATIONAL



Étudiant International en Entreprise

Le PASSEXPORTE E.I.E. permet aux entreprises franciliennes de recruter un étudiant en cursus international afin de lui confier une mission professionnelle export, en France, durant une période modulable de 3 à 6 mois, avec un pilotage par le conseiller référent de la CCI Paris Ile-de-France.

Le stagiaire a pour mission de mettre en oeuvre un projet de développement à l'international avec une mission à dominante marketing et commerciale : études de marché, marketing opérationnel, prospection commerciale, communication, organisation d'événements, administration des ventes export, logistique...

La CCI Paris Ile-de-France et l'entreprise définissent ensemble le profil du stagiaire recherché en adéquation avec la ou les missions à réaliser. La CCI présélectionne les profils les plus adaptés au projet export de l'entreprise dans le vivier de ses écoles partenaires. Enfin, elle présente à l'entreprise une short list de candidats. L'entreprise assure le recrutement du stagiaire.

L'entreprise se charge de la gestion administrative et juridique du stagiaire selon les modalités prévues dans la convention de stage signée avec son établissement d'origine.

En sus du coût forfaitaire du recrutement du stagiaire (850 € HT) dans le cadre du PASSEXPORTE E.I.E., l'entreprise a l'obligation d'indemniser le stagiaire dès que sa mission totalise une durée de deux mois (art.L.612-11 nouveau code de l'éducation). On évalue la durée de la mission ouvrant droit à la gratification selon le nombre d'heures effectuées par mois : un mois correspond à une présence effective de 22 jours et l'étudiant doit être présent 7 heures par jour pour totaliser 154 h par mois.

Le calcul du montant de la gratification mensuelle se fait comme suit : montant horaire minimal : 3,60 € (soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale) multiplié par le nombre d'heures effectuées.

Les gratifications ne donnent lieu à aucune cotisation sociale (salariale et patronale) dès lors que le montant est inférieur ou égal à la gratification minimale.

Par ailleurs, outre cette gratification, le stagiaire peut percevoir le remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et des avantages offerts pour la restauration et l'hébergement. Nous recommandons de moduler le montant de la gratification au regard du niveau d'expérience de l'étudiant-stagiaire.

En cas d'embauche du stagiaire dans les trois mois qui suivent la fin du stage intégré à un cursus pédagogique et réalisé lors de la dernière année d'études, la durée du stage est déduite de la période d'essai dès lors que cette embauche est effectuée dans un emploi en correspondance avec les activités qui avaient été confiées au stagiaire. Il est à noter qu'en cas de stage de plus de 2 mois accomplis, le calcul des droits liés à l'ancienneté prend en compte la durée du stage.

Le PASSEXPORTE E.I.E. est éligible à l'assurance-prospection de la COFACE.

Pour aller plus loin, votre conseiller CCI peut vous proposer le coaching de votre étudiant en coordination avec le responsable du projet : assistance dans la mise en oeuvre du plan d'actions, suivi des objectifs, mise en relation avec les réseaux et les contacts utiles, le cas échéant, recadrage de la mission... Cette prestation de 3 mois à un an est incluse dans le dispositif d'accompagnement individuel **PASSEXPORTE Expansion** (voir la fiche détaillée de la gamme PASSEXPORTE).

En savoir plus

Tél. 0 820 012 112 (0,12 €/minute + prix appel)
ou par mail : infoEIE@cci-paris-idf.fr



Volontaire International en Entreprise

Le V.I.E. permet aux entreprises françaises de confier à un jeune (âgé de 18 à 28 ans), une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite.

Commerciales ou techniques, les missions sont décidées par l'entreprise : études de marché, prospection commerciale, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un chantier, participation à la création d'une structure locale, animation d'un réseau de distribution, support technique d'un agent...

BUSINESS FRANCE met à votre disposition un vivier de 51 700 candidats aux profils et formations très variés, ayant souvent une première expérience de l'international : ingénieurs, informaticiens, commerciaux, techniciens, contrôleurs de gestion...

La gestion administrative et juridique du V.I.E. est déléguée à BUSINESS FRANCE qui s'occupe pour vous des aspects contractuels, du versement des indemnités et de la protection sociale du volontaire.

La formule V.I.E. exonère votre entreprise de tout lien contractuel direct (le contrat est passé entre BUSINESS FRANCE et le jeune volontaire).

Bénéficiant d'un statut public, le volontaire est placé sous la tutelle administrative de la Mission Economique près l'ambassade de France dans son pays d'affectation. Vous pilotez en direct son activité opérationnelle.

Le statut public du V.I.E. exonère votre entreprise de toutes charges sociales en France.

Sont à votre charge : l'indemnité mensuelle du volontaire, variable selon les pays, de 1 400 € à 4 000 € - les frais mensuels de gestion et de protection sociale, de 220 € à 430 €, en fonction de votre chiffre d'affaires et du nombre de VIE en poste - les frais de voyage international et de transport de bagages aller-retour.

Des solutions pour héberger votre V.I.E. sur place peuvent être trouvées pour les PME/ETI.

BUSINESS France propose des solutions de portage par des grands groupes ou des possibilités d'hébergement au sein de bureaux à l'étranger.

Le contrat V.I.E. bénéficie d'aides nationales et régionales : crédit import export et contrat d'assurance-prospection COFACE, prise en charge subventionnelle d'une part importante du coût du V.I.E. dans le dispositif régional PM'UP. Des solutions d'accompagnement spécifiques sont proposées aux PME.

En savoir plus

Tél. 0 810 659 659 (prix d'un appel local)
ou par mail à vie@businessfrance.fr